



DEMANDE DE PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

Rendez-vous le _____ à _____.

(En cas de désistement, merci de prévenir la mairie)

PRÉSENCE OBLIGATOIRE A PARTIR DE 12 ANS (prise d'empreintes).

Pièces à fournir :

FORMULAIRE CERFA DE DEMANDE DE PASSEPORT

- De préférence le pré-remplir en ligne puis l'imprimer depuis le site <https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>
- Ou disponible en Mairie (*Remplir la 1^{ère} page à l'encre noire, en lettres majuscules et avec les accents. Connaître les informations sur les parents (noms / prénoms / dates de naissance et lieux de naissance.)*)

⇒ **Toujours apporter l'ancien titre le jour du rendez-vous.**

Carte nationale d'Identité (si périmée de moins de 5 ans)

OU

Passeport

OU

1 acte de Naissance datant de moins de 6 mois à demander à la Mairie du lieu de naissance (certaines mairies sont en lien direct avec les préfetures et ne les fournissent plus, amenez le livret de famille).

L'Original de 2 justificatifs de domicile récents au nom de l'intéressé datant de moins de 6 mois

(*Ex: Facture de téléphone, d'électricité, d'eau, attestation assurance logement, avis d'imposition...*)

si aucun justificatif au nom de l'intéressé :

↳ Une attestation sur l'honneur de l'hébergeant indiquant que la personne est domiciliée **depuis + de 3 mois**, accompagnée de sa pièce d'identité et d'un justificatif de domicile au nom de celui-ci.

si le mineur réside en alternance chez son père et chez sa mère :

↳ Produire un justificatif de domicile de chacun des parents.

1 photo d'identité (datant de moins de 6 mois) - Ne pas découper les photos

Format : 4,5 x 3,5 cm, fond uni et clair, de face, tête nue, oreilles visibles, sans lunettes, expression neutre et sans sourire (**Voir les consignes et exemples au verso**)

Timbre Fiscal : (bureau de tabac, trésorerie ou service-public.fr)

⇒ **86 €** pour un **majeur**, (*Validité 10 ans*)

⇒ **42 €** pour un **mineur de 15 ans et plus**, (*Validité 5 ans*)

⇒ **17 €** pour un **mineur de moins de 15 ans**. (*Validité 5 ans*)

Pour les mineurs :

Pièce d'identité du parent présent (valide ou prolongée de 5 ans.) si possible du 2^e parent.

⇒ **Pour les enfants mineurs, présence obligatoire de l'un des parents ayant l'autorité parentale**

S'il y a lieu :

- **Si garde alternée :** Jugement de divorce/séparation + justificatif de domicile de moins de 6 mois et attestation sur l'honneur **du 2^e parent** autorisant le premier à faire les démarches pour que l'enfant ait une pièce d'identité
- La déclaration de **perte ou de vol** de votre passeport.
- **Certificat de nationalité française / Acte de décès du conjoint si veuvage / Acte de mariage si ajout du nom marital / Jugement de divorce si conservation du nom marital en nom d'usage**

CONSIGNES POUR LES PHOTOS D'IDENTITÉ

- Les photos d'identité doivent être récentes (prises il y a **moins de 6 mois**) et ressemblantes.
- Elles doivent être prises par un professionnel ou dans une cabine utilisant un système agréé par le ministère de l'intérieur.
- **Attention** : si la photo ne respecte pas certains critères, elle sera rejetée et le titre d'identité ne sera pas délivré.

QUALITE

- Photo nette
- Sans pliure
- Ni trace

DIMENSIONS

- Taille de la photo : 3,5 cm (largeur) 4,5 cm (hauteur)
- Taille du visage : entre 3,2 et 3,6 cm (soit 70 à 80 % de la photo), du bas du menton au sommet du crâne (hors cheveux)

CONTRASTES

- Pas de surexposition ni sous-exposition
- Pas d'ombre
- Contrastes corrects

COULEURS

- Fond uni
- Couleur claire mais pas de fond blanc

EXPRESSION

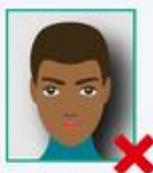
- Tête droite et regard face à l'objectif
- Expression neutre
- Bouche fermée
- Yeux visibles et ouverts

CHEVEUX

- Tête nue sans chapeau, foulard, serre-tête ou objet décoratif
- Pas de cheveux sur le visage
- Pas de frange sur les yeux
- Visage dégagé
- Les oreilles doivent être bien visibles

LUNETTES

- Pas de monture épaisse
- Pas de verres teintés
- Pas de reflets sur les verres



- Suite à de nombreux dossiers rejetés nous vous conseillons de faire des photos sans lunettes